

MAIRIE DE SAINT-YORRE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 07/10/22
Date d'affichage 07/10/22
Nombre de conseillers : En exercice : 23 / Présents : 15/ Votants : 20

L'an deux mil vingt-deux, le vendredi 14 octobre à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-YORRE s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de M. Joseph KUCHNA, Maire.

Etaient présents :

M. KUCHNA Joseph
M. NOCART Eddy
Mme GRIMARD Eliane
Mme COULON Sylvie
Mme LAFARGE Audrey

M. LABONNE Gérard
Mme MOUBAMBA Stéphanie
Mme METENIER Patricia
M. MARCAUD Hugues
M. LEBON Thierry

Mme GUERRY Laure
M. CORRE Patrice
Mme BRUYERE Mireille
Mme FERNANDEZ Maryline
M. DEBOST Anthony

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. DESFEMMES Didier a donné pouvoir à M. KUCHNA Joseph
Mme VERNIS Cécile a donné pouvoir à M. CORRE Patrice
M. CONIL Gaël a donné pouvoir à Mme LAFARGE Audrey
Mme GONZALEZ Sylvie a donné pouvoir à Mme METENIER Patricia
M. DE SOUZA Bertrand a donné pouvoir à M. DEBOST Anthony

Absents :

M. DIFALLAH Azdine

M. RENÉ David

M. BAUDON Julien

Joseph KUCHNA, Maire, ouvre la séance du Conseil municipal à 20H30.

Il procède ensuite à l'appel nominal des membres du Conseil, dénombre 15 conseillers présents et constate que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT est remplie.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 23, il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

M. LEBON Thierry est élu pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

7- Mise à jour du tableau des effectifs 2022

Rapporteur / Gérard LABONNE

Vu la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs, afin que les effectifs réels correspondent au mieux aux effectifs budgétaires, tout en anticipant les mouvements de personnels et la valorisation des parcours professionnels ;

Il convient ainsi de modifier le tableau des effectifs selon les propositions ci-dessous avec la :

- Création d'un poste d'adjoint administratif temps complet (nouveau besoin) ;
- Création d'un poste d'adjoint technique TNC 33/35è (recrutement agent intervenant à l'école maternelle en attente d'obtention du concours d'ATSEM) ;
- Création d'un poste d'adjoint technique TNC 20/35è (intégration agent social souhaitant changer de filière) ;

REÇU EN PREFECTURE

le 21/10/2022

Application agréée F. lequille.com

GRADE OU EMPLOI	CAT	Effectif budgétaire au 31/12/2021	Modification proposée	Nouvel effectif	Effectif pourvu	DONT Temps Non Complet
Directeur général des services	A	1			1	
SECTEUR ADMINISTRATIF		10	1	11	8	2
Attaché	A	1		1	1	
Rédacteur ppal 2e cl	B	0		0	0	
Rédacteur	B	3		3	2	1
Adjoint adm ppal 1° classe	C	2		2	2	1
Adjoint adm ppal 2° classe	C	1		1	0	
Adjoint administratif	C	3	1	4	3	
SECTEUR TECHNIQUE		26	2	28	24	9
Technicien ppal 1e cl	B	1		1	1	
Technicien ppal 2e cl	B	0		0	0	
Agent de maîtrise ppal	C	1		1	1	
Agent de maîtrise	C	3		3	2	
Adjoint tech ppal 1° classe	C	1		1	1	
Adjoint tech ppal 2° classe	C	4		4	3	3
Adjoint technique	C	16	2	18	16	6
SECTEUR SOCIAL		2		2	1	1
Atsem principal 1ère classe	C	0		0	0	0
Atsem principal 2è classe	C	2		2	1	1
SECTEUR SPORTIF		1		1	1	
Educateur d APS ppal 1ère cl	B	1		1	1	
SECTEUR CULTUREL		2		2	1	
Bibliothécaire	A	1		1	0	
Adjoint du patrimoine	C	1		1	1	
SECTEUR ANIMATION		2		2	2	
Animateur territorial	B	0		0	0	
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	2		2	2	
Adjoint d'animation	C	0		0	0	
SECTEUR POLICE MUNICIPALE		1	1	2	0	
Brigadier-Chef principal	C	1		1	0	
Gardien-Brigadier de police municipale	C	0	1	1	0	
AGENTS CONTRACTUELS (remplacements + saisonniers) non permanents		2		2	2	
Adjoint technique	C	1		1	1	
Apprenti	C	1		1	1	
Emploi aidé	C	0		0	0	
		46	4	50	39	

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le tableau des effectifs modifié.

Vote POUR à l'unanimité

Fait à Saint-Yorre, le 20 octobre 2022,

Le Maire

Joseph KUCHNA

Le Secrétaire de séance,

Thierry LEBON

REÇU EN PREFECTURE

le 21/10/2022

Application agréée E. legalite.com

99_DE-003-210302642-20221021-DEL1649_22-